



Procès verbal de la réunion du Comité Directeur

Vendredi 5 décembre 2003, Gîte de la Bergère

Membres présents : Cathy CHASSIGNEUX, Nadine VIAUD (Trésorière), Stéphane LECONTE (Secrétaire), Pierre CHASSIGNEUX (Vice-Président), Gaël THOMAS-CHOLLIER (Président)

Membre excusé : Hélène THOMAS-CHOLLIER

Invités présents : Agnès LEGROUX, Brigitte RAHARD, Christian LECONTE, Fabien TOURNADRE

Permanent Montjoie Canoë : Arnaud COURTILLE

Début de la séance à 20H15

1. Le mot du Président

Pour cette seconde réunion du Comité Directeur de l'ACKVL, celui-ci a étendu les débats par l'invitation des Comités Directeurs du PACKCS et MSD et du permanent MSD et préparer ainsi la saison 2004.

2. Point financier

a. Etat des comptes

Trésorerie disponible : 19 900 €

Le bénéfice de l'animation estivale est estimée à environ 20 000 €

b. Adhésion

A ce jour 80 adhérents sont inscrits à la FFCK. De nouvelles adhésions sont en attente.

La dénomination sur les licences et résultats de compétitions n'étant pas satisfaisante, une demande à la FFCK a été faite pour que notre nom soit « Alliance CK Val de Loire » et non « Alliance Canoë-Kayak Val de Lo »

Le Comité Directeur proposera en Assemblée Générale de maintenir la tarification 2004 pour les licences 2005.

A l'inverse de la saison 2004, les chèques d'inscriptions 2005 seront à l'ordre de la Montjoie Canoë ou PACKCS (ou ACKVL pour d'éventuels individuels).

Le compte ACKVL sera suffisamment approvisionné pour que la FFCK prélève les inscriptions.



Les animations Val de Loire (ACVL) reverseront fin 2004 à l'ACKVL 3 € par adhérent + le coût de la licence FFCK jeune ou adulte.

Les inscriptions fédérales ne seront prises qu'une fois le paiement validé par les trésoriers des ACVL.

Seuls le Président et la Trésorière ACKVL le cas échéant, ont un accès complet sur l'Extranet fédéral pour la gestion du club.

c. Label

L'ACKVL a obtenu un **label fédéral FFCK *** mention Ecole Française de Canoë-Kayak**.

Une demande a été faite auprès du Comité Régional pour corriger leur annuaire et le label sur le nouveau site : www.canoe-regioncentre.org

d. Compétition & tourisme

Les demandes de remboursement sont à faire à l'ACKVL qui sollicitera les ACVL suivant un plan établi :
- manifestations locales, départementales et régionales : ACKVL,
- manifestations nationales et internationales : MSD.

e. Aide à l'achat de matériel

Les achats de matériel personnel sont à favoriser. Le club fournit le matériel de base et subventionné pour des pratiques déterminées (plans d'équipement, athlètes de haut niveau, ...).

Pour tout achat une remise club pouvant aller jusqu'à 10% peut être accordée par le Président sur photocopie de facture et formulaire joints.

Pour l'achat de bateau la limite est fixée à 100 € sur validation du Comité Directeur.

Les achats groupés sont à favoriser pour une remise revendeur plus importante. De ce fait la remise totale au bénéfice de l'adhérent peut atteindre ~20% voire plus (remise du vendeur + aide de l'ACKVL).

Le Comité Directeur a validé les demandes de Mathieu GERARDIN pour l'achat d'un kayak freestyle, de Dominique ODILE pour un kayak de slalom, d'Arnaud COURTILLE pour un kayak de slalom et pour Fabien TOURNADRE pour un kayak de slalom.

3. Plan d'investissements 2004

a. Tourisme

Une enveloppe de 5000 € est budgétée pour l'achat de 8 kayaks biplaces « Brio », 5 kayaks monoplaces Madgic et 21 pagaies doubles pales junior (195 cm à 205 cm de longueur).

Les kayaks biplaces polyesters sont à réserver pour un usage club.

b. Compétition

L'achat de matériel d'occasion est possible au cas par cas si l'occasion se présente et en fonction des besoins. L'achat personnel est à favoriser.

c. Transport

Une demande d'un minibus neuf par le plan d'équipement régional sera envoyée au Comité Régional.

Afin de remplacer à terme le Trafic PACKCS, le Comité Directeur a voté l'achat d'un minibus d'occasion FIAT DUCATO appartenant à Gaël THOMAS-CHOLLIER pour 4500 €. Il sera stocké dans le local PACKCS. Le second véhicule sera garé à côté du local sur le parking avec les véhicules municipaux et pompiers.

Les 4 minibus vont être équipés d'une information d'obligation « d'attacher sa ceinture ».

d. Assurances

L'assurance du nouveau véhicule sera AXA tout comme le véhicule PACKCS. Les contrats seront revus pour que tout conducteur même non adhérent ACKVL puisse les conduire.

L'ACKVL va également souscrire une assurance responsabilité civile (RC) avec assistance juridique pour les membres du Comité Directeur.

4. Emploi d'un permanent ACKVL

L'aide à l'emploi (Etat + EDF) d'Arnaud COURTILLE prend fin au 31 janvier 2004 à minuit.

Il est signalé que La Montjoie Canoë a provisionné ses comptes pour maintenir le salaire après la fin du contrat « Emploi Jeune ».

Nadine VIAUD prend en charge l'étude d'une création d'emploi ACKVL à temps partiel : 33% ACKVL, 66 % Montjoie (33% Canoë, 33% Gîte).

Les missions d'Arnaud seront redéfinies dans le cadre de son nouveau contrat de travail. Conformément à la législation en, vigueur, une liste d'évaluation des risques et actions de prévention devra être réalisée dès l'embauche d'Arnaud.

5. Calendrier

Le Président incite les initiatives locales.

Toute manifestation doit être inscrite au calendrier pour l'officialiser et ainsi avoir l'accord du Président.

Rappel : Les adhérents naviguant seul ne sont pas sous la responsabilité du club quelque soit le matériel utilisé. En cas d'accident ils ne seront pas couverts par la licence fédérale.

6. Promotion

Pierre CHASSIGNEUX a fait l'analyse de l'animation estivale. Les contacts avec les Comité d'Entreprises, associations, ...sont à développer car leur gestion est plus souple.

Arnaud COURTILLE prend en charge l'élaboration de tee-shirts officiels revendus aux adhérents. D'autres vêtements sont possibles et seront revendus au prix coûtant.

Un rendez-vous va être pris pour de nouveaux autocollants chez l'entreprise BERTAUX.

La promotion de l'ACKVL sur les véhicules, bases, embarcations et tenues vestimentaires est importante pour montrer l'unité du club. La promotion locale MSD et PACKCS ne doit pas pour autant disparaître vis à vis des communes respectives.

Une négociation est en cours avec la ville de Fleury les Aubrais (2^{ème} ville du Loiret), où se situe le siège social, pour figurer sur l'annuaire des associations (Internet + guide pratique) et promouvoir la structure dans un article sur le magazine municipal.

Fin de la séance à 23H30

Le Secrétaire, Stéphane LECONTE

Le Président, Gaël THOMAS-CHOLLIER